

Menaces sur les paysages du Val-de-Saône

Michel-Antoine Boyer et Sylvie Maniaque

Il n'y a pas encore, malheureusement, de plan de paysage à l'échelle du Val-de-Saône. Mais deux paysagistes, Michel-Antoine Boyer et Sylvie Maniaque, qui conjuguent la curiosité avec un grand professionnalisme, ont établi un pré-diagnostic pertinent. Ils se sont placés là en position de « veille ».

Il revient au paysagiste d'alerter une société sur les menaces qui pèsent sur des paysages revendiqués et ceux du Val-de-Saône le sont manifestement.

Pour déclencher un réflexe de réappropriation patrimoniale, le paysagiste doit mettre en évidence les singularités et les logiques d'organisation qui ont présidé à l'ajustement de paysages aussi typés. Les photos des pages 46 et 47 témoignent des qualités de ces paysages. Car ces logiques sont ici manifestes. La Saône a généré toute une civilisation liée à l'eau. Les modalités d'installation et de développement des châteaux, des établissements religieux, des exploitations agricoles, artisanales ou industrielles, des villes et des villages situés sur ses premiers accotements, ont été influencées par la présence du fleuve, notamment avec ses descentes à l'eau qui conduisent à la grève et au port.

À chaque pas on retrouve les témoignages de la multitude d'activités et de l'ampleur du trafic que ce fleuve tranquille a généré par le passé. Il en résulte tout un ensemble de paysages paisibles et « lisibles », de forte valeur patrimoniale par ses ouvrages hydrauliques surprenants, ses quais, ses fronts de villes, ses promenades et ses alignements d'arbres en bordure d'eau dont les habitants apprécient le contact avec une naturalité puissante et attachante.

En raison de son régime hydraulique régulier, la Saône a été, depuis les époques les plus reculées, l'un des premiers cours d'eau navigable de France. Curieusement cet espace fluvial parmi les plus chargés d'urba-

nité est, aujourd'hui, un des plus représentatifs de l'idée de milieu naturel et partant, il représente un enjeu majeur dans le contexte du développement de la navigation de plaisance, de la pêche amateur ou de l'investissement commercial, artisanal ou agricole. Les risques qu'encourt cet ensemble de paysages humanisés sont multiples et sérieux.

Formes d'interrelation avec le fleuve non maîtrisées alors que l'on assiste à la multiplication des zones d'activités sur les remblais, à la multiplication des endiguements pour répondre aux attentes de sécurité des riverains ou à celles des agriculteurs, soucieux de développer des cultures intensives à l'abri de l'inondation, à la multiplication des ports de plaisance, en relation avec le développement d'un tourisme fluvial qui représente un formidable atout pour le Val, à la multiplication des ponts, au renouvellement systématique des ouvrages de régulation hydrauliques traditionnels pour automatiser la gestion du fleuve. Abandon, enfin, d'indispensables gestes de gestion du patrimoine et des structures paysagères. Tout cela au risque de banaliser définitivement les paysages du Val-de-Saône.

Ce cri d'alarme éclairé des paysagistes doit être entendu pour susciter, au plus vite, une analyse paysagère au service d'une stratégie de gestion globale qui devrait multiplier les solidarités. ■

Michel-Antoine Boyer et Sylvie Maniaque
Compositions urbaines et espaces publics
9, rue de Verdun
70100 Arc-Les-Gray



Bureau Compositions Urbaines et Espaces publics

▲ Auxonne : vue sur la ville et la promenade qui flanque les anciens murs au droit du barrage à aiguilles ; un paysage humanisé et lisible du fait de ses logiques apparentes.

A *contrario* d'Auxonne, de Châlon, ou de Mâcon, Arc-les-Gray a choisi d'implanter sa zone d'activité en amont de la ville, sur la rive droite du cours d'eau, à force de remblai, niant par ailleurs toute relation et tout effet de façade vis-à-vis des bords de Saône. Gray, de son côté, développe, de longue date, sur la rive opposée, des espaces de loisirs qui connaissent depuis quelques années un développement intéressant (camping-caravaning, aires de jeux, base de ski nautique, piscine à ciel ouvert, restaurant). Une coordination paraît nécessaire. Un traitement des berges rive droite demeure possible en créant un premier plan paysager et des espaces de relation qui permettraient aux habitants d'Arc de retrouver leur rivière et l'usage d'un chemin de halage coupé par les silos. ▼



Bureau Compositions Urbaines et Espaces publics



▲ Verdun-sur-le-Doubs : la ville se compose de trois entités établies face à face, à la jonction du Doubs et de la Saône, séparées par les cours du Doubs lui-même et du petit Doubs. L'île du Château, boisée, qui fait face au cœur de la ville, les formes accusées du relief creusées par les rivières et les bras d'eau divergeant dans toutes les directions, créent un paysage urbain et naturel de qualité exceptionnelle.

Les quais à gradins de Saint-Laurent, d'une très grande beauté, figurent, avec ceux de Gray et de Saint-Jean-de-Losne, parmi les derniers de ce type existant. Ils témoignent de l'ancienne navigation à bateaux plats de la Saône. La forme de quai à gradins peut apparaître comme une structure de relation idéale avec la rivière ; espace public remarquable, « plage » urbaine ensoleillée, de caractère scénique, parfaitement adaptée à l'escale des petits bateaux. ▼



Résumé

En l'absence d'un plan de paysage à l'échelle du Val-de-Saône, les auteurs commentent leur démarche d'établissement d'un pré-diagnostic en se plaçant en position de « veille » afin d'alerter la société sur les menaces qui pèsent sur les paysages du Val-de-Saône et de déclencher un réflexe de réappropriation patrimonial. Cette démarche montre l'éminent rôle préventif des paysagistes qui doivent mettre en évidence les singularités et les logiques d'organisation qui ont présidé à l'organisation des paysages, puis susciter une analyse paysagère au service d'une stratégie de gestion globale susceptible de multiplier les solidarités.

Abstract

In the absence of a landscape plan at the scale of the Val-de-Saône, the authors discuss their approach to set up a pre-diagnosis by being in a « watch » position in order to warn society about the threats on the Val-de-Saône and to generate a land reappropriation reflex. This approach shows the essential prevention role played by landscape specialists, who must first highlight the singularities and organization logics that lead to the landscape organization, and then encourage a landscape analysis that will be used in the framework of a global management strategy likely to multiply solidarities.